

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 juin 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-06-141 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

7.1 Remboursement des frais d'inscription.

7.2 Journal Première Édition – publication d'un cahier spécial.

ADOPTÉE

2006-06-142 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2006 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 3 ET 15 MAI 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 mai 2006 et des séances spéciales du 3 et 15 mai 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2006 et des séances spéciales du 3 et 15 mai 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-06-143 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2006 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2006, au montant de **94,349.30 \$**.

ADOPTÉE

2006-06-144 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2006 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2006, au montant de **1,221,793.58 \$**.

ADOPTÉE

2006-06-145 APPROPRIATION DANS LE SURPLUS LIBRE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de transférer la somme de **15,000 \$** du surplus libre vers le poste budgétaire 1-02-190-00-412.

ADOPTÉE

2006-06-146 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux. Ce règlement aura notamment pour objet :

- d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;
- de prévoir les catégories d'infrastructures ou d'équipements municipaux visés par l'entente, peu importe où ils se trouvent sur le territoire de la municipalité;
- de prévoir les modalités de la part des coûts relatifs aux travaux que le titulaire du permis ou du certificat doit prendre à sa charge, ainsi que les modalités de la part des coûts relatifs aux travaux que tout bénéficiaire de ces travaux, autre que le titulaire du permis ou du certificat, doit prendre à sa charge;
- d'abroger le règlement n° 319.

2006-06-147 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 442 « RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement n° 319;

Considérant qu'en vertu de la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité a le pouvoir d'adopter un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le premier projet de règlement n° 442 intitulé « Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux ».

2006-06-147 ... suite

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2006-06-148 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la conseillère, Josée Baril, donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente, il sera adopté un règlement sur la rémunération des membres du conseil municipal. Madame Baril présente également le projet de règlement, qui contient notamment les mentions suivantes :

- la rémunération proposée;
- le fait que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur;
- le fait que le règlement aura un effet rétroactif;

2006-06-149 DÉROGATION MINEURE 2006-11, LOT : 2 421 721 (32 CHEMIN DU VIEUX-MOULIN)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-11;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-11, concernant l'immeuble situé au 32 chemin du Vieux-Moulin (lot : 2 421 721), à l'effet de permettre la construction d'une verrière adjacente à la maison avec une marge arrière de 7 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-06-150 ENGAGEMENT DE PERSONNEL - INSPECTEUR EN BÂTIMENTS À LA GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par Michel Asselin et résolu d'engager **Mélissa Arbour-Lasalle**, à titre d'employée étudiante, au poste d'inspecteur adjoint en bâtiments, à compter du 5 juin 2006, pour une période maximale de 12 semaines; 35 heures/semaine, au taux horaire de 12 \$.

ADOPTÉE

2006-06-151 CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE PATINOIRE PERMANENTE AU PARC DES ÉPERVIERS (APPEL D'OFFRES SC-2006-02) : ADJUDICATION

Considérant que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour la fourniture et l'installation d'une patinoire permanente au parc des Éperviers;

Considérant que le conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu, d'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation d'une patinoire permanente au parc des Éperviers à **Permafib s.e.n.c.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **29,770 \$** (option 2), plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC-2006-02; le tout puisé à même le Fonds parcs et terrains de jeux. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2006-06-152 CONTRAT DE SERVICE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC DES ÉPERVIERS

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de retenir les services de **Léo Pavé Décor 2000 inc.** pour la pose de tourbe et l'aménagement d'un sentier de poussières de roches au parc Des Éperviers, au coût de **5,844 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

2006-06-153 CONTRAT D'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR DE MARQUE XEROX POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe, avec la compagnie Xerox Canada Ltée, un contrat de vente conditionnel, d'une durée de 60 mois, pour l'achat d'un photocopieur de marque Xerox, modèle C-20, au coût de **2,705 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-702-30-527. Le maire est autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE

2006-06-154 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu, que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2006.

2006-06-154 ... suite

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2006-06-155 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL RÉGIONAL DES ÉLUS DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu, que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Conseil régional des Élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent une demande d'aide financière de **10,800 \$** pour la création d'un comité culturel : la directrice des Services communautaires est autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins de la présente.

ADOPTÉE

2006-06-156 ACQUISITION DE BUTS DE SOCCER

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'acquérir de **Multi-Jeux Marlin**, deux buts de soccer, au coût de **3,119.86 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le Fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

2006-06-157 CONTRAT DE SERVICE AVEC LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2006

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder à **Les Compteurs Lecomte Itée**, le contrat pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2006, pour une somme n'excédant pas **12,350 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-413-00-414. Le contrat est d'une durée de 1 an et est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-06-158 CONFIRMATION AU MTQ DES POSITIONS DE LA VILLE CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DU BOUL. DON-QUICHOTTE ET LE DRAINAGE PLUVIAL

Considérant la tenue d'une rencontre entre les membres du conseil municipal et des représentants du ministère des Transports du Québec, le 3 mai 2006;

Considérant la lettre du 26 mai 2006 de M. Armand Comeau, directeur général, adressée au ministère des Transports du Québec;

Considérant la réception d'une lettre du directeur général adjoint de la Ville de L'Île-Perrot, le 2 juin 2006, indiquant que le principe de rétention des eaux pluviales par un ouvrage de rétention sur leur territoire est rejeté et optant, à la place, pour l'alternative C de l'annexe 1 du document du MTQ.

2006-06-158 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu, que le conseil municipal confirme au ministère des Transports du Québec que les positions de la Ville quant à l'élargissement du boulevard Don-Quichotte et au drainage pluvial sont celles indiquées dans la lettre du 26 mai 2006 du directeur général, M. Armand Comeau, laquelle fait partie intégrante des présentes, sauf pour le drainage de la zone industrielle, lequel se fera sans bassin de rétention, et ce, suite à la réception d'une lettre du directeur général adjoint de la Ville de L'Île-Perrot, le 2 juin 2006 : étant de plus entendu, par ailleurs, que la zone commerciale prévue pour le projet de marché Métro aura son propre bassin de rétention.

ADOPTÉE

2006-06-159 DEMANDE AU MINISTRE RESPONSABLE D'HYDRO-QUÉBEC / AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Considérant que le budget pour l'année 2006 de la Régie de l'eau de L'Île-Perrot et celui de ses villes membres a été adopté à la fin de l'année 2005;

Considérant que l'augmentation de la tarification de l'électricité par Hydro-Québec représente une dépense importante dans le budget de la Régie, qui se répercute dans celui des villes membres.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de demander au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, de considérer les impacts négatifs produits par une telle augmentation sur les budgets des municipalités et des villes.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, au député de Vaudreuil et ministre de la Justice, M. Yvon Marcoux, à l'UMQ, à la Régie de l'eau de L'Île-Perrot, ainsi qu'aux autres municipalités membres.

ADOPTÉE

2006-06-160 PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE HUBERT-LEDUC – DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP – MANDAT GÉNIVAR GROUPE CONSEIL – ENGAGEMENT DE TRANSMISSION D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ À LA FIN DES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet de prolongement de la rue Hubert-Leduc, entre les rues Françoise-Cuillerier et Jean-Talon : la firme d'ingénieurs Génivar Groupe Conseil inc. est mandatée à soumettre cette demande au Ministère.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux de prolongement de la rue Hubert-Leduc, entre les rues Françoise-Cuillerier et Jean-Talon, seront achevés, une attestation signée par la firme d'ingénieurs Génivar Groupe Conseil inc. quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

2006-06-161

ENGAGEMENTS DE LA VILLE QUANT AUX MODALITÉS DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pris connaissance du Guide relatif aux modalités **révisées** de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à être seule responsable et à dégager les gouvernements du Canada et du Québec, leurs ministres, leurs hauts fonctionnaires, leurs employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne ou le décès de celle-ci, ou des dommages causés à des biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie de revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve le contenu et autorise l'envoi, à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la présente résolution remplace la résolution 2006-04-104.

ADOPTÉE

2006-06-162

SCFP – LETTRE D'ENTENTE NO 12 – PROJET PILOTE D'HORAIRE DE TRAVAIL MODIFIÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la lettre d'entente concernant la mise à l'essai d'un horaire de travail modifié, intervenue le 12 juillet 2004, et annexée à la convention collective actuellement en vigueur.

2006-06-162 ...suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de signer avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3530, la lettre d'entente no 12 de projet pilote d'horaire de travail modifié : le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

2006-06-163 HYDRO-QUÉBEC – OPTION POUR SERVITUDE DE DISTRIBUTION POUR TERRAIN DE SOCCER

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec Hydro-Québec une option pour une servitude de distribution, sur une lisière de terrain d'une superficie de 3 m x 4 m, sur une partie des lots **2 070 700** et **2 067 485**, tel que décrit au dessin no. 2672ac62337482, pour le terrain de soccer face aux Ateliers municipaux : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite option.

ADOPTÉE

2006-06-164 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de rembourser la somme de **200 \$** à M. Daniel Ranger, pour les frais d'inscription auprès du Club social des cols bleus de St-Hubert; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-06-165 JOURNAL PREMIÈRE ÉDITION – PUBLICATION D'UN CAHIER SPÉCIAL

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de payer la somme de **700 \$**, plus taxes, à titre de publicité spéciale dans le journal Première Édition; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-345.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire

2006-06-166 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à 20h50.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc
